

**TERRITOIRES PUBLICS**  
**OPÉRATION CENTRE ANCIEN**  
**VILLE DE RENNES**

---

<b>AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE</b>
---

**1. Identification de l'organisme qui passe le marché**

TERRITOIRES PUBLICS – 1 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz – CS 50726 - 35207 RENNES CEDEX 2 -  
Tel : 02.99.35.00.00

**2. Procédure de passation**

Procédure adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

**3. Objet du marché et lieu d'exécution**

Mission d'étude pré-opérationnelle de requalification de la Cour Motte Fablet à Rennes.

**4. Durée du marché**

La durée du marché est de 14 mois à compter de l'ordre de service valant démarrage de la prestation.  
Date prévisionnelle de démarrage : mars 2019

**5. Modalités de retrait du dossier de consultation**

Retrait dématérialisé : le dossier de consultation est disponible gratuitement sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : <https://territoires.achatpublic.com>

**6. Lieu et conditions de remise des plis**

Les plis contenant les candidatures et les offres seront soit remis par voie électronique sur la plateforme <https://territoires.achatpublic.com>, en précisant l'objet de la consultation.

**7. Justificatifs à produire**

Concernant les justificatifs à produire, les candidats doivent se référer au règlement de la consultation.

**8. Critères pondérés de jugement des offres par ordre décroissant d'importance**

Note méthodologique : 60 %

Prix : 40 %

**9. Renseignements administratifs et techniques**

Auprès de TERRITOIRES PUBLICS – Jessica BLOCH (volet administratif) / Annietha GASTARD (volet technique). Les questions doivent être envoyées via la plateforme de dématérialisation, les réponses seront transmises via la plateforme à l'ensemble des entreprises inscrites.

**10. Procédure de recours**

Instance chargée des recours : TGI de Rennes – Cité judiciaire – 7 rue Pierre Abélard – 35000 RENNES.

**11. Date limite de remise des plis**

Le 6 mars 2019

**12. Date d'envoi à la publication**

Le 21 janvier 2019